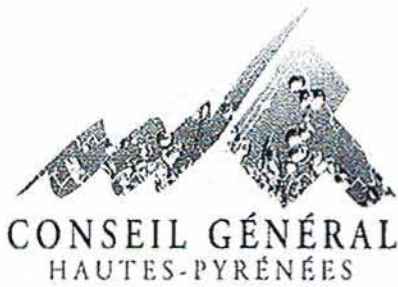


Tarbes, le 11 MAI 2011



LE PRESIDENT

*Madame le Maire,*

*La mise en place de la Télévision Numérique Terrestre est programmée pour le département des Hautes-Pyrénées le 8 novembre prochain. Il s'avère qu'après un diagnostic mené, certaines communes de notre département ne seront plus couvertes lors du basculement au tout numérique.*

*J'ai le plaisir de vous faire savoir que le Conseil Général des Hautes-Pyrénées réuni en séance plénière le 29 avril dernier a pris la décision d'assurer la desserte de 47 communes dont vous faites partie (liste en annexe 1). A cette fin, 10 sites d'émission seront aménagés, exploités et maintenus par le Département.*

*Cette démarche volontariste est un acte fort de notre collectivité car il correspond à un engagement financier estimé à ce jour à 422 500€ HT dont 292 500€ seraient cofinancés par l'Etat.*

*Il s'agit aussi d'une volonté des élus départementaux de respecter l'équité pour l'ensemble de notre population et de fournir un accès préservé à un outil de communication moderne.*

*Toutefois, en raison de la configuration géographique de notre territoire, il pourrait subsister sur quelques zones des problèmes de desserte. Le recours à une solution satellitaire individuelle, aidée par l'Etat pour les résidences principales, garantira leur couverture en télévision numérique.*

*Sachez que je reste très attentif à la mise en œuvre de cette décision de notre Assemblée ; cette dernière ne pouvant faire l'objet d'aucun retard par rapport à la date butoir du 8 novembre 2011.*

*Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.*

*et la plus cordiale*

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Michel PELIEU